



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 103/2025

A LA SOCIETE CEGELEC RDC SARL

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à l'acquisition et installation des électropompes boues de drainage pour la centrale hydroélectrique d'Inga 2, conclu avec la Société Nationale d'Electricité « SNEL », pour un montant total hors taxe de dollars américains un million trente-neuf mille soixante-six, trois centimes (USD 1 039 066,3) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains sept mille deux cent septante trois, quarante six centimes (USD 7 273,46), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Fait à Kinshasa, le 17/06/2025.



Scieu de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général